

La révision du Plan Local d'Urbanisme de Messimy

L'avis de l'association Partageons Notre Avenir

Février 2021

La commune, par délibération du 1er juin 2018 a décidé de maitriser l'aménagement communal par la révision du Plan Local d'Urbanisme en fonction des différentes politiques publiques

La commune suit les principes du Schéma de Cohérence et Territorial (SCOT) par la notion de densification du centre village (enveloppe urbaine actuelle) traduit par l'urbanisation des dents creuses (espaces libres de l'enveloppe urbaine actuelle).

La commune est dotée de moyens d'investigations et d'occupation du territoire par des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ainsi que du STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées).

- ✓ Surface de la commune = 1 100 hectares
- ✓ Territoire urbain = 15% = 165ha
 - Le laboratoire BOIRON occupe 30 hectares
- ✓ Espaces agricoles et naturels = 85%
 - la moitié correspond à l'espace agricole
 - 42.5 % du territoire est occupé par des espaces naturels dont :
 - o le ruisseau de la Chalandreze,
 - o le bassin du Garon,
 - la ZNIEFF de Chassagne, Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique,
 - Vallet en Barret,
 - o des espaces boisés dont 50% sont des espaces boisés classés.

L'objectif de densification du centre du village se manifeste par une parcellisation des surfaces, une urbanisation possible des espaces en dehors de l'enveloppe urbaine mais dans la continuité.

La forte demande de constructibilité peut également conduire au rognement d'espaces boisés (Le Monthus) et de milieux humides (chemin du Fromental).

La densification des constructions conduit à une plus forte imperméabilisation des sols et à un développement des murs au détriment des haies. L'eau ruisselle, n'alimente plus les nappes et ne joue plus son rôle régulateur de la température en été, comme la végétation qui disparait dans les zones urbanisées.

Les effets de la densification des constructions se répercutent sur la surface que nous laissons à la biodiversité, qui sans possibilité de déplacement et d'établissement pérenne s'installe ailleurs.

Cette révision du PLU, malgré sa volonté de concentrer l'urbanisation dans le centre du village, exclut tout ilot de verdure en centre village, ne favorise pas le développement de corridors naturels, ne prévoit pas le repérage des arbres remarquables, est peu protecteur du patrimoine, reste évasif concernant les clôtures.

Partageons Notre Avenir est sceptique quant à la capacité de ce PLU à protéger dans le temps contre toutes velléités de gagner du terrain sur des surfaces naturelles et agricoles.

Des moyens administratifs importants ont été mobilisés pour un résultat mitigé qui manque d'ambition.